DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS

(décret n° 2013-756 du 19 août 2013)

Année 2018-2019

Principe : **La validation des acquis est une démarche qui vise à reconnaître les connaissances acquises lors des différents parcours d'études, ainsi que la valeur formative des expériences professionnelles.**
Elle permet aux candidats d'accéder à une formation alors qu'ils ne possèdent pas le diplôme exigé.

Mme ☐ M. ☐ (cocher la case correspondante)

Nom patronymique :	Nom d'épouse :
Prénom :	Date et lieu de naissance :
Nationalité :	Téléphone :
	E-mail :

Adresse « précise » où notre courrier devra vous parvenir :

Adresse :		
Code postal :	Ville :	
	Pays :	

Dernier diplôme obtenu ou en cours d'obtention :

Intitulé :	Etablissement :	Pays :	Année :

Vous sollicitez une admission en : *(cocher la case exacte)*

Licence			Licence professionnelle	Master	
1e année	2e année	3e année		1e année	2e année

Précisez la spécialité ou le parcours tels qu'ils figurent dans l'offre de formation sur www.uha.fr

Spécialité ou parcours : _____

Attention ! Pour les candidats de nationalité étrangère résidant dans un pays (hors Union Européenne) où les CEF (Centres pour les Etudes en France) ne sont pas opérationnels, la date limite de dépôt du dossier est le :

22 mai 2018

(cachet de la poste faisant foi)

Pour les pays (hors Union Européenne) où un CEF existe, ce dossier n'est pas recevable ; il faut impérativement saisir un dossier électronique sur https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/

Baccalauréat ou titre équivalent (français ou étranger)	Intitulé :	Année d'obtention :	Dans quel pays :

VOS ACQUIS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES				
Année scolaire	Intitulé du diplôme	Etablissement fréquenté (ville – pays)	Résultat obtenu	
			Succès	Echec
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

Si vous avez interrompu vos études, indiquez la cause et la durée de cette interruption :

Situation professionnelle éventuelle :

Attention ! « Les candidats qui ont été inscrits dans une formation et qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année supérieure, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'études avant un délai de trois ans. » (décret n° 2013-756 du 19 août 2013)



Pièces à joindre au dossier



- Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou un extrait d'acte de naissance
- Relevé de notes du baccalauréat ou titre équivalent
- Relevé de notes des années d'études supérieures successives (avec le contenu des formations)
- Photocopies des diplômes obtenus (les titulaires de titres étrangers doivent en fournir la traduction officielle)
- Certificat du C2i niveau 1 (si validé)
- Curriculum vitæ détaillé (avec une photographie d'identité) mentionnant obligatoirement :
  - Les emplois occupés successivement au cours de votre vie active en précisant la fonction qui vous paraît la plus en rapport avec la validation que vous demandez ;
  - La description de vos acquis professionnels ;
  - Les stages suivis dans le cadre de vos études ;
  - Les validations obtenues précédemment à l'UHA ou dans d'autres universités.
- Lettre de motivation apportant toutes les précisions nécessaires quant à votre choix de filière ou de votre projet professionnel
- Pour les candidats issus d'un IUT, d'une classe préparatoire ou d'un BTS, il est impératif de joindre, soit l'avis du conseil de classe, soit l'avis du jury de DUT pour une poursuite d'études
- Une grande enveloppe et deux petites enveloppes libellées à l'adresse du candidat



Pour éviter que vos documents ne s'égarent, l'ensemble des pièces de votre dossier devra être contenu dans une pochette plastique (de préférence transparente)

Votre responsabilité est totalement engagée dans le fait de renvoyer un dossier insuffisamment renseigné ou incomplet, ceci pouvant entraîner un rejet de votre dossier ou une décision non conforme à vos attentes.

Les candidats inscrits actuellement en formation et en attente de leurs résultats définitifs doivent également déposer leur dossier avant le 22 mai 2018 (la commission peut, selon les informations fournies, statuer de manière conditionnelle). Toutefois, vous devrez compléter votre dossier dès l'obtention des résultats.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 06-08-2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service de scolarité de votre composante.
Les informations recueillies par l'Université de Haute-Alsace font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le suivi des candidatures VAPP.

Le dossier complet doit impérativement être adressé à l'adresse suivante :

FSESJ – CAMPUS FONDERIE
Scolarité Licence Droit
16 rue de la Fonderie – F 68093 MULHOUSE CEDEX
Téléphone : +33 (0)3 89 56 82 20
odile.kpodeme@uha.fr



Informations disponibles sur www.uha.fr

Cadre réservé au Responsable de la filière demandée

☐ Propose l'admission en

_____

Observations : (éventuellement dispenses accordées)

☐ Refuse l'admission en

_____

Pour le motif suivant :

Nom et prénom du signataire : Date et signature :

Proposition de la Commission de Suivi

Réunion du _____

☐ Avis conforme à la proposition du responsable de filière

☐ Avis défavorable motivé :

☐ Navette

La Vice-présidente Formation,

D. MEYER-BOLZINGER